

## **Communiqué de presse**

**Mardi 24 mai 2005**

### **Les parcs nationaux français menacés ?**

Le 24 mai est consacré journée européenne des Parcs Nationaux. Elle célèbre l'exemplarité et encourage la création de Parcs Nationaux pour protéger durablement la nature dans toute l'Europe.

Le lendemain, 25 mai, en France, le projet de loi réformant le statut des Parcs Nationaux sera présenté au Conseil des ministres, avant son passage à la mi-juin à l'Assemblée Nationale.

Mais ce projet de loi soulève de vives réserves, si ce n'est des oppositions, et de profondes inquiétudes dans la communauté naturaliste nationale, rassemblée dans le "Comité inter-réseaux" (1). Il est ponctué d'inconnues ou manque d'ambition, notamment pour :

- La protection de la zone cœur (ancienne zone centrale), qui doit être forte et intangible ;
- La zone d'adhésion (ancienne zone périphérique), à qui l'on doit maintenant donner, en fonction d'objectifs préalables, une finalité écologique et sociale, et une consistance territoriale ;
- La charte organisant la zone d'adhésion, qui doit être construite et appliquée par les communes concernées, à partir d'un cadre général et reposer sur un socle minimum commun ;
- L'établissement public chargé de la gestion du Parc National, qui doit voir ses missions de protection de la nature, d'étude et d'éducation affirmées, et qui doit être géré par un conseil d'administration équilibré et représentatif des acteurs concernés et s'appuyer sur un conseil scientifique reconnu ;
- La protection du milieu marin, qui nécessite notamment pour les nouveaux parcs naturels marins, de vraies compétences et des pouvoirs adaptés.

En effet, l'outil Parc national, d'intérêt général, est le plus fort statut de protection qui existe actuellement en France. Avec son histoire, son vécu et son image, il est emblématique de la protection de la nature, et en constitue un des fondements, tant au niveau national, qu'international.

La communauté naturaliste attend de la réforme que le statut de Parc National ne soit pas amoindri, et demande au contraire qu'il soit toujours plus porteur des valeurs qui fondent la protection de la nature, et de la conservation effective de la biodiversité.

Car, face aux enjeux actuels de conservation de la biodiversité, scientifiquement démontrés et politiquement clamés, et à une demande sociale grandissante, il apparaîtrait incompréhensible de dénaturer un outil de protection fort et exemplaire, comme le Parc National, qui a largement fait ses preuves.



FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT

A un moment où le statut des parcs français risque de s'affaiblir en raison de l'érosion du temps et des pressions territoriales et qu'il appelle des adaptations pour l'outre-mer et les espaces marins, une actualisation des textes pour amplifier les missions des parcs, les conforter et donner une réalité à leur « zone périphérique », apparaîtrait hautement nécessaire et bénéfique.

Pour la communauté naturaliste, les Parlementaires devraient veiller à :

- Poursuivre l'action des visionnaires qui les ont précédés et qui ont voté, en 1960, la loi créant les Parcs nationaux ;
- Répondre aux enjeux futurs de conservation de la biodiversité et aux attentes de la société, pour donner un deuxième souffle aux Parcs Nationaux, amplifiant leur rôle et dynamisant leur création.

(1) : Club Alpin Français, Fédération France Nature Environnement, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Fédération des conservatoires botaniques nationaux, Fondation Nicolas HULOT, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ligue ROC, Mountain Wilderness, Réserves Naturelles de France, Société Nationale de Protection de la Nature, UICN France, UNCPIE, WWF France

<b>Contact</b>	<b>Gilles BENEST</b>	<b>06 12 12 18 74</b>
	<b>Christian HOSY</b>	<b>03 88 32 91 14</b>
	<b>Service communication</b>	<b>06 07 69 27 10</b>